

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/55 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

SEANCE DU 31 MARS 2005

L'An deux mille cinq, et le trente et un mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SCOTTO Monika
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 85.924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DONNE un avis favorable aux désignations de personnalités qualifiées siégeant dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement qui ont fait l'objet d'une décision favorable de l'Inspecteur d'Académie pour les établissements dans lesquels ne siège qu'une personnalité qualifiée et pour la première personnalité qualifiée des établissements dans lesquels en siègent deux.

ARRETE pour ces derniers, les désignations relatives à la deuxième personnalité qualifiée, conformément à l'état joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

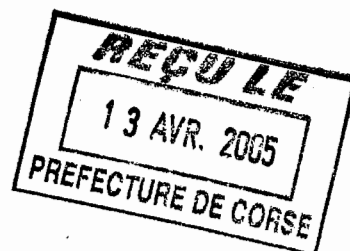
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 31 mars 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

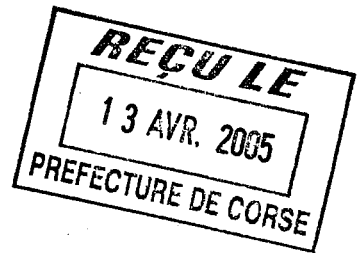
REÇU LE
13 AVR. 2005
PREFECTURE DE CORSE

Département : **HAUTE-CORSE**

II - ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS SIEGENT DEUX PERSONNES QUALIFIEES

(lorsque les représentants de l'Administration au conseil d'Administration sont de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{ère} personne qualifiée proposée par le chef d'établissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le chef d'établissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Lycée du Fiumorbu	Mme Isabelle GUILAUME CHIARI Directrice de l'AFARIF	Favorable		M. Jean-Michel GERBEAU Officier à la BA 126	



Département : **HAUTE-CORSE**

II – ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS SIEGENT DEUX PERSONNES QUALIFIEES

(lorsque les représentants de l'Administration au conseil d'Administration sont de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{ère} personne qualifiée proposée par le chef d'établissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le chef d'établissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Collège de L'Île ROUSSE	M. Paul BEVERAGGI Président du tribunal de commerce	Favorable		M. Toni CASALONGA Artiste plasticien	

Département : **HAUTE-CORSE**

I - Etablissements dans lesquels siège une personne qualifiée

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont 4 ou 5 pour les établissements de moins de 600 élèves)

Etablissements	Personnalité qualifiée proposée par le chef d'établissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse
Lycée Paul Vincensini Bastia	M. FEMENIA Jean Président de la Chambre de Commerce	Favorable	
Lycée Scaroni BASTIA	M. MARCHIOSO François Directeur de l'Hôtel Isola	Favorable	
Collège Simon Vinciguerra BASTIA	M. DEVAUX -SCAMARONI J. François Directeur Ingénierie du Bâtiment Collectivité Territoriale de Corse	Favorable	
Collège de Montesoro BASTIA	M. DEVICHI Yves Inspecteur Ens. Technique en retraite	Favorable	
Collège Pascal Paoli CORTE	M. FERACCI Antoine Président de la Rinascita	Favorable	
Collège Giraud	Mme PICCIOCHI Christiane Assistante sociale en chef en retraite	Favorable	
Collège de Casinca	M. CALENDINI Christian Médecin généraliste	Favorable	

Département : **HAUTE-CORSE**

II - Etablissements dans lesquels siègent DEUX personnes qualifiées

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont moins de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{ère} personne qualifiée proposée par le Chef d'Etablissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le Chef d'Etablissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Lycée Gioacante de Casabianca BASTIA	M. CASTELLANI Michel Professeur d'Université	Favorable		M. POLETTI Jean Rédacteur en chef de « Corsica »	
Lycée Professionnel Jean Nicoli BASTIA	M. GALAUD J. Pierre Directeur Monoprix	Favorable		M. CASANOVA Direction du Travail	
Lycée Pascal Paoli CORTE	M. ZUCCARELLI Camille Huissier	Favorable		M. GIOVANNI Auguste Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie	
Lycée de Balagne ILE ROUSSE	Aucune			Aucune	
Lycée Professionnelle maritime et aquacole de Bastia	M. TRISTANI Don César	Favorable		M. ROMITI César	

Département : **HAUTE-CORSE**

II - Etablissements dans lesquels siègent DEUX personnes qualifiées

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{er} personne qualifiée proposée par le Chef d'Etablissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le Chef d'Etablissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Collège de Luri	Mme SANTUCCI Lucie Inspecteur Education Nationale en retraite	Favorable		M. CASTA Pierre-Jean Conseiller Assemblée de Corse	
Collège de Calvi	Mme DENSARI Agnès Infirmière	Favorable		Mme VOLPEI M. Louise Conseillère pédagogique auprès de l'IEEN	
Collège de Moltifao	Mme FATACCI Marie Documentaliste Education Nationale en retraite	Favorable		M. ARRIGHI Antoine Retraité de mairie	
Collège de Prunelli di Fiumorbo	M. GIRARDEAU Pierre AASU en retraite Président de l'Alalia	Favorable		M. GERBEAU J. Michel Chef de la DRH Base Solenzara	
Collège de St Florent	M. LECCIA J. Pierre Maire d'Oletta	Favorable		M. ALBERTINI J. Louis Médecin	
Collège de Cervione	Mme VADI Professeur d'Université	Favorable		Mme CHAMPIERO Corinne Responsable administrative de l'ADEC	
Collège de Lucciana	M. SERAFINI Victor Médecin en retraite	Favorable		M. GIACOBBI Paul Inspecteur du Trésor	
Collège Quartier ST JOSEPH BASTIA	M. RAFFALLI J Baptiste Conseiller Général	Favorable		M. GIAMBELLI Responsable d'un centre de Formation	

Département : **CORSE-DU-SUD**

II - Etablissements dans lesquels siègent DEUX personnes qualifiées

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont moins de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{ère} personne qualifiée proposée par le Chef d'Etablissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le Chef d'Etablissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Lycée Fesch AJACCIO	M. SILVANI Paul Journaliste	Favorable		M. GIACOMONI Jean Directeur Régional Honoraire SNCM	
Lycée de Porto-Vecchio	M. MAISETTI Alain Gérant société	Favorable		Aucune proposition	
Lycée et Collège de Sartène	M. CUCCHI Marcel Retraité	Favorable		Mme PEDINIELLI Liliane Retraitée	
LEP Jules Antonini AJACCIO	M. ANTONA René Directeur CERME électronique	Favorable		M. VAUCHER Pierre Architecte	
EREA AJACCIO	M. OLLANDINI François Chef d'entreprise	Favorable		Melle GRISONI M. Thérèse	

Département : **CORSE-DU-SUD**

II - Etablissements dans lesquels siègent DEUX personnes qualifiées

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont moins de 4 ou 5 pour les établissements de 600 élèves)

Etablissements	1 ^{er} personne qualifiée proposée par le Chef d'Etablissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse	2 ^{ème} personnalité proposée par le Chef d'Etablissement à la CTC	Décision de l'Assemblée de Corse
Collège de Petreto Bicchisano	Aucune proposition				
Collège de Ste Marie de Stoché	Aucune proposition				
Collège de Levie	M. FRANCHI Jérôme Parc Régional	Favorable		M. PIETRI Don Pierre Maire San Gavinu di Carbini	
Collège Les Padules	M. Pierre-Paul LORENZI Proviseur à la retraite	Favorable		M. VOVARD Albert Inspection hygiène et sécurité du rectorat	
Collège de Bonifacio	M. ORSUCCI Dominique CPE retraité	Favorable		M. FERRANDEL Professeur	
Collège de Propriano	M. CANCIONI Jérôme Chef d'entreprise	Favorable		M. MAMBERTI Joël Directeur de société	
Collège de Porto-Vecchio	M. ETTORI J. Pierre Chef d'entreprise	Favorable			
Collège Balteone	M. LEJEAL Pierre Secrétaire OCCE	Favorable		M. ANTONA Charly Entreprise Settia	
Collège Fesch AJACCIO	Aucune			Aucune	
Collège de Vico	M. CALLAY Jean Roch Pharmacien	Favorable		M. ARRIGHI F. Aimé Infirmier	

Département : **CORSE-DU-SUD**

I - Etablissements dans lesquels siège une personne qualifiée

(Lorsque les représentants de l'Administration au Conseil d'Administration sont de 4 ou 5 pour les établissements de moins de 600 élèves)

Etablissements	Personnalité qualifiée proposée par le chef d'établissement à l'IA	Décision de l'Inspecteur d'Académie	Avis de l'Assemblée de Corse
Collège Le Finosellu AJACCIO	M. SAINT GENIES Merry Directeur adjoint CREPS Ajaccio	Favorable	
Collège de Porticcio	M. LEJEAL Pierre Secrétaire OCCE	Favorable	
Collège de Porto-Vecchio 2	M. SANTINI J. Pierre Chambre des Métiers	Favorable	
Collège Laetitia Bonaparte	M. DELACHANAL Hervé Chef d'entreprise informatique	Favorable	
Collège Laetitia Bonaparte	M. CARRROL AGGI CERME	Favorable	
LEP Finosello	M. VAREON Gilles Expert comptable	Favorable	

